

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent rapport de suivi du commerce de l'OMC sur les évolutions liées au commerce est publié alors que le monde continue de lutter contre la pandémie de COVID-19. La période d'examen visée par le présent rapport – de la mi-octobre 2020 à la mi-mai 2021, apporte un éclairage important sur un certain nombre de domaines, alors que les pays commencent à relever les défis de la reprise économique suite à la pandémie. En particulier, les derniers mois ont vu la coopération et la coordination internationales entre les nations et les organisations intergouvernementales s'accroître et s'intensifier.

2. La Déclaration de Rome, faite lors du Sommet mondial sur la santé en mai, a réaffirmé que la pandémie restait une crise sanitaire et socioéconomique mondiale sans précédent, avec des effets directs et indirects disproportionnés sur les plus vulnérables. Elle soulignait également que la menace de la pandémie subsisterait tant que tous les pays ne seraient pas en mesure de maîtriser la maladie par une vaccination à grande échelle, mondiale, sûre, efficace et équitable, associée à d'autres mesures de santé publique appropriées.

3. Récemment, les Chefs de Secrétariat du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMS et de l'OMC ont appelé à un nouvel engagement en faveur de l'équité en matière de vaccins et de la lutte contre la pandémie, et ont proposé une feuille de route sanitaire, commerciale et financière de 50 milliards d'USD pour mettre fin à la pandémie et assurer la reprise de l'économie mondiale. La coordination entre fabricants, fournisseurs et organisations internationales a été l'un des principaux thèmes du Sommet mondial sur la chaîne d'approvisionnement et la production de vaccins contre la COVID-19, qui s'est tenu en mars. Sans un effort international large et inclusif, nous ne serons pas en mesure de mettre fin à cette pandémie, ni de combattre avec succès la prochaine.

4. La coopération en matière de commerce est importante car les décideurs politiques considèrent la préparation, la réponse et la résilience comme un ensemble interconnecté. Le commerce a été une force bénéfique pendant la pandémie en permettant l'accès aux fournitures médicales. Alors que la valeur du commerce mondial des marchandises a diminué d'environ 8% en 2020, les échanges de fournitures médicales ont augmenté de 16% et les équipements de protection individuelle (EPI) de 50%. En tant que plate-forme pour la transparence, l'OMC a un rôle central à jouer pour garantir que les chaînes d'approvisionnement restent ouvertes et que les politiques commerciales restrictives soient évitées. Le système commercial multilatéral a permis de maintenir le flux des échanges et a fourni aux Membres une plate-forme bien établie pour transmettre des informations sur les politiques qu'ils ont adoptées en réponse à la pandémie. Tout au long de la pandémie, les Comités de l'OMC ont travaillé de manière intensive pour traiter les questions liées à la COVID-19 et leur impact sur le commerce international. Comme lors de la crise financière mondiale qui a sévi il y a plus de 10 ans, les fondements du système commercial multilatéral se sont révélés solides.

5. Dans l'ensemble, le présent rapport suggère que la retenue dont les Membres de l'OMC ont fait preuve en matière de politique commerciale a permis d'éviter une accélération destructrice des mesures commerciales protectionnistes encore plus préjudiciable pour l'économie mondiale. Ce rapport montre que de nombreuses restrictions commerciales sur les marchandises imposées au début de la pandémie ont été levées et que de nouvelles mesures de libéralisation ont été introduites. Le défi à relever est de veiller à ce que les mesures de restriction des échanges introduites en réponse à la pandémie soient transparentes, proportionnées, ciblées et temporaires. Les Membres de l'OMC doivent travailler ensemble alors que le monde cherche à renouer avec une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive, notamment en renforçant les chaînes d'approvisionnement et en diversifiant les capacités mondiales de fabrication de vaccins.

Constatations spécifiques

6. **Le commerce et la production au niveau mondial se sont redressés plus rapidement que prévu depuis le second semestre de 2020, après une forte baisse durant la première vague de la pandémie.** Ce redressement a été favorisé par un ferme soutien monétaire et budgétaire des gouvernements, et par l'arrivée de vaccins efficaces contre la COVID-19. Selon les prévisions commerciales les plus récentes de l'OMC (31 mars 2021), le volume du commerce mondial de marchandises augmentera de 8% en 2021 et de 4 % en 2022. La croissance du commerce au cours du second semestre de 2020 n'était pas assez forte pour que les échanges retrouvent leur tendance antérieure à la pandémie, mais ce redressement pourrait intervenir d'ici le premier

trimestre de 2022 si la production et la distribution de vaccins s'accélèrent, ce qui permettrait d'assouplir plus vite les mesures de restriction. Les principaux indicateurs laissent présager une expansion soutenue du commerce de marchandises au cours du premier semestre de 2021. En revanche, les échanges de services commerciaux ont repris plus lentement, car ils dépendent fortement des mesures de confinement et des restrictions de voyage.

7. Malgré ces évolutions relativement positives, la COVID-19 continue de représenter une grave menace pour l'économie mondiale et la santé publique. La production de vaccins a été lente et la distribution inégale, ce qui a contribué à d'importantes disparités d'accès entre les pays. Cela est particulièrement vrai pour les économies en développement à faible revenu, qui ont du mal à obtenir suffisamment de doses pour vacciner plus qu'une petite partie de leur population. Si la communauté internationale ne parvient pas à garantir un accès plus large aux vaccins, y compris dans les pays les plus pauvres, la pandémie pourrait resurgir, ce qui retarderait considérablement la reprise économique mondiale.

8. Depuis le début de la pandémie, **384 mesures liées à la COVID-19 dans le domaine du commerce des marchandises ont été mises en œuvre par les Membres de l'OMC**, dont 248 (65%) étaient de nature à faciliter les échanges et 136 (35%) pourraient être considérées comme restrictives pour le commerce. Plusieurs de ces mesures, initialement introduites en réponse immédiate à la pandémie, ont été prolongées au cours de la période examinée. Les interdictions d'exportation ont représenté 84% de toutes les mesures restrictives enregistrées. La réduction ou l'élimination des droits de douane et des taxes à l'importation a représenté 60% des mesures de facilitation des échanges qui ont été prises, et plusieurs Membres ont réduit leurs droits de douane sur toute une série de marchandises, telles que les équipements de protection individuelle, les antiseptiques, les désinfectants, le matériel médical et les médicaments. Certains Membres et observateurs de l'OMC gravement touchés par les vagues successives de la pandémie ont également éliminé les droits d'importation sur certains biens nécessaires à la lutte contre la COVID-19, tels que l'oxygène, les bonbonnes d'oxygène, certains médicaments et des substances actives.

9. **Les Membres de l'OMC ont continué d'abroger les mesures mises en œuvre en réponse à la pandémie** et, à la mi-mai 2021, quelque 21% des mesures de facilitation du commerce liées à la COVID-19 et 54% des mesures de restriction du commerce liées à la COVID-19 avaient été levées, ce qui semble indiquer un retrait plus rapide des mesures de restriction du commerce. Les échanges visés par les mesures de facilitation du commerce liées à la COVID-19 mises en œuvre depuis le début de la pandémie ont été estimés à 291,6 milliards d'USD, tandis que ceux visés par des mesures de restriction du commerce liées à la COVID-19 se sont élevés à 205,8 milliards d'USD. Selon des estimations préliminaires du Secrétariat de l'OMC, les échanges visés par les mesures de facilitation du commerce encore en vigueur (179,6 milliards d'USD) restent supérieurs à ceux visés par les mesures de restriction du commerce (106,0 milliards d'USD).

10. **Les Membres de l'OMC ont continué de mettre en œuvre des mesures de soutien liées à la COVID-19 pour atténuer les impacts sociaux et économiques induits par la pandémie.** Depuis le début de la pandémie, au moins 1 521 mesures de soutien économique liées à la COVID-19 ont été mises en place par 106 Membres et 4 observateurs. Parmi celles-ci, au 27 mai 2021, 930 (61%) ont été communiquées directement au Secrétariat de l'OMC. Le nombre sans précédent des mesures de soutien liées à la COVID-19 introduites depuis le début de la pandémie dépasse de loin l'activité observée à la suite de la crise financière mondiale. Ces mesures ont pris la forme de dons, de prêts ou de plans de relance ciblant des secteurs de l'économie fortement touchés par la crise, notamment l'agriculture, la santé, l'aviation, les transports, le tourisme, l'éducation et la culture, ainsi que des mesures fiscales et financières destinées à soutenir les entreprises et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), de même que des plans de relance plus larges. La plupart de ces mesures semblaient être de nature temporaire, même si certaines d'entre elles qui avaient été introduites durant les premiers stades de la pandémie ont été prolongées en 2021. Globalement, le rythme d'introduction de nouvelles mesures de soutien a diminué au cours de la période examinée.

11. **Des programmes de soutien mis en œuvre par des organisations internationales intergouvernementales ou des banques régionales de développement, ou des mesures d'assistance bilatérale** ont complété les initiatives gouvernementales. Ces programmes ont pris la forme de dons, de prêts, de programmes de vaccination ou de dons de vaccins, ainsi que d'accords de crédit et de financement visant à réduire les difficultés d'endettement dans les pays à faible revenu où la pandémie a créé des besoins de financement urgents.

12. Depuis le début de la pandémie, les Membres et observateurs de l'OMC ont mis en place 147 mesures liées à la COVID 19 affectant le commerce des services. Un grand nombre des mesures relatives aux services mises en place en réponse à la pandémie ont été prolongées et plusieurs ont été supprimées au cours de la période examinée. La **tendance à la baisse de l'introduction de nouvelles mesures liées à la COVID-19 affectant les services par les Membres de l'OMC**, déjà observée depuis le troisième trimestre de 2020, s'est confirmée. Entre la mi-octobre 2020 et la mi-mai 2021, 23 mesures liées à la COVID-19 concernant le commerce des services ont été introduites par les Membres de l'OMC et observateurs. La plupart de ces mesures semblent être de nature à faciliter les échanges.

13. Au cours de la période visée, **les Membres de l'OMC ont mis en œuvre 61 nouvelles mesures de facilitation des échanges et 70 nouvelles mesures de restriction des échanges non liées à la pandémie**. Les échanges commerciaux couverts par les mesures de facilitation des importations introduites au cours de la période d'examen ont été estimés à 445 milliards d'USD (contre 731,3 milliards d'USD pour la période précédente) et dépassent largement le volume du commerce visé par des mesures de restriction des importations, estimé à 127,1 milliards d'USD (contre 440,9 milliards d'USD pour la période précédente). Cela suggère un retour à la tendance normale observée depuis le début de l'exercice de suivi du commerce en 2009. L'écart par rapport à cette tendance était le résultat d'une escalade des tensions commerciales bilatérales ou, comme indiqué en novembre 2020, d'un recul très important de la mise en œuvre des politiques commerciales non liées à la COVID généralement au cours du second semestre de 2020.

14. **Cent vingt-deux mesures ordinaires visant le commerce des services ont été introduites par les Membres de l'OMC** au cours de la période examinée, ciblant différents modes de fourniture dans divers secteurs. Si la plupart de ces mesures facilitaient les échanges, certaines nouvelles politiques semblaient en revanche avoir un effet restrictif sur le commerce, y compris des mesures concernant les services de communication et les services en réseau, ainsi que les politiques relatives à la vérification des investissements étrangers dans des domaines considérés comme stratégiques.

15. **Le nombre des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales par les Membres de l'OMC a atteint son plus bas niveau après le pic de 2020.** La moyenne mensuelle des enquêtes ouvertes (19) a été la plus faible observée depuis 2012 et celle des enquêtes closes (18) la deuxième plus élevée enregistrée depuis 2012. Les ouvertures d'enquêtes antidumping ont continué de représenter 83 % de l'ensemble des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales. La valeur des échanges visés par des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales durant la période considérée était estimée à 17,6 milliards d'USD (montant inférieur aux 68,8 milliards d'USD enregistrés dans le dernier rapport) et celle des échanges visés par des clôtures d'enquêtes (129) à 15,1 milliards d'USD (montant supérieur aux 9,9 milliards d'USD enregistrés pour la période précédente). Les mesures correctives commerciales restent un outil de politique commerciale important pour les Membres de l'OMC, représentant 67% de toutes les mesures commerciales sur les marchandises non liées à la COVID-19 enregistrées dans le présent rapport. Au 30 avril 2021, deux Membres avaient notifié des actions antidumping dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

16. **Les Membres de l'OMC ont continué d'utiliser les mécanismes de transparence des Comités SPS et OTC** pour notifier leurs mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC), ainsi que pour examiner et souvent régler des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) de façon non litigieuse. Durant la période examinée, 1 149 notifications SPS et 1 372 notifications OTC ont été communiquées à l'OMC, la plupart par des Membres en développement. Comme pour les précédents rapports, la majorité des notifications SPS périodiques concernaient la sécurité sanitaire des produits alimentaires, alors que l'essentiel des mesures SPS d'urgence étaient liées à la santé animale. L'objectif déclaré de la majeure partie des mesures OTC concernait principalement la protection de la santé ou de la sécurité des personnes. Depuis février 2020, 84 notifications et communications en lien avec la COVID-19 ont été présentées au Comité SPS. La nature de la plupart de ces mesures a évolué, passant de restrictions initiales concernant les importations et/ou le transit d'animaux en provenance des zones touchées et de prescriptions renforcées en matière de certification à, depuis le début du mois d'avril 2020, des mesures de facilitation permettant à titre temporaire aux autorités de contrôle de recourir aux certificats électroniques pour s'acquitter de leurs fonctions. Au 27 mai 2021, 153 notifications OTC avaient été communiquées à l'OMC concernant les normes et règlements en réponse à la pandémie, la plupart ayant été soumises au titre des dispositions de l'Accord OTC relatives aux notifications de

mesures d'urgence. Les notifications OTC liées à la pandémie couvrent un large éventail de produits tels que les médicaments, les EPI, les produits alimentaires, les équipements médicaux et les fournitures médicales.

17. **Les Membres de l'OMC ont continué de recourir aux organes de l'OMC pour régler leurs préoccupations commerciales**, même si les réunions ont eu lieu sous forme virtuelle à cause de restrictions liées à la COVID-19. Plusieurs préoccupations commerciales soulevées semblaient montrer que des questions persistaient et demeuraient irrésolues. Certaines préoccupations commerciales ont été soulevées dans plus d'un organe de l'OMC, ce qui suggère que ces préoccupations portent sur des questions techniquement complexes et transversales et que les Membres de l'OMC continuent d'utiliser de multiples plates-formes pour aborder divers aspects de ces préoccupations.

18. **Dans le cadre du Comité de l'agriculture, la plupart des questions concernaient les mesures de soutien interne des Membres**. Les Membres de l'OMC ont posé 238 questions concernant des notifications individuelles, des notifications tardives et des questions spécifiques relatives à la mise en œuvre au titre de l'article 18:6. La plupart de ces questions concernaient le soutien interne. Les quatre-vingt-seizième et quatre-vingt-dix-septième réunion du Comité de l'agriculture qui ont eu lieu durant la période examinée incluaient un point de l'ordre du jour sur la COVID-19 qui a donné l'occasion aux Membres d'engager une discussion générale sur la crise et les perturbations qui en ont découlé pour les systèmes alimentaires et agricoles à l'échelle mondiale. Les Membres de l'OMC ont également utilisé le processus d'examen habituel du Comité de l'agriculture pour demander des éclaircissements sur les politiques mises en œuvre en réponse à la pandémie. Au cours de la période considérée, aucune notification n'a été soumise au Comité de l'agriculture concernant des restrictions ou des prohibitions à l'exportation de produits agricoles liées à la pandémie de COVID-19.

19. **Les Membres de l'OMC ont continué d'ajuster leurs cadres nationaux de propriété intellectuelle pendant la période examinée**. Plusieurs Membres ont mis en œuvre des mesures spécifiques liées à la propriété intellectuelle, visant à faciliter le développement et la diffusion des technologies de la santé liées à la COVID-19, ainsi qu'à assouplir les règles de procédure pour les questions administratives en rapport avec la propriété intellectuelle. Depuis l'apparition de la pandémie, 71 mesures liées à la PI, y compris des mesures administratives et de fond, ont été mises en œuvre par les Membres de l'OMC. Au cours de la période examinée, les Membres de l'OMC ont discuté à plusieurs reprises de la proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne la prévention, l'endiguement ou le traitement de la COVID-19.

20. Le Rapport aborde aussi **plusieurs autres évolutions et discussions importantes en ce qui concerne le commerce**, survenues durant la période examinée. Les travaux se sont poursuivis au cours des premiers mois de 2021 pour faire avancer les négociations, notamment sur les subventions à la pêche, en s'appuyant sur la décision prise par les Membres lors de la CM11. Des groupes de Membres ont aussi continué à examiner d'autres sujets comme le commerce électronique, la facilitation de l'investissement, l'autonomisation économique des femmes, la réglementation intérieure dans le domaine des services et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

21. Il sera essentiel, pour une reprise économique durable, de résoudre la crise sanitaire et les défis fondamentaux qu'elle pose à l'échelle mondiale en termes d'accès aux vaccins, aux diagnostics et aux produits thérapeutiques contre la COVID-19. **Une reprise complète du commerce ne peut être atteinte sans un déploiement rapide et plus équitable des vaccins**. Les Membres de l'OMC doivent faire preuve d'un leadership collectif à cet égard, agir pour garantir que les marchés restent ouverts et travailler ensemble pour obtenir un résultat positif à la CM12.